



---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

---

**OBJET : Mission de contrôle technique bâtiment (CT) pour travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge à Furiani.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commande publique :

En matière de service :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du code de la commande publique (40 000 € HT à ce jour) ;

Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2021

**OBJET : Mission de contrôle technique bâtiment (CT) pour travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge à Furiani.**

Vu le devis référence A533940826.1 de la Société APAVE agence BASTIA, sise 20600 Furiani (Siret : 518 720 925 00826), concernant la mission de contrôle technique bâtiment pour la réalisation de travaux de création d'une fourrière animale et d'un refuge à Furiani, pour un montant de 6 735,00 € HT ;

**APPROUVE**

Le devis référence A533940826.1 de la Société APAVE agence BASTIA, sise 20600 Furiani (Siret : 518 720 925 00826), concernant la mission de contrôle technique bâtiment pour la réalisation de travaux de création d'une fourrière/refuge à Furiani – pour un montant de 6 735,00 € HT ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 20 OP 3022 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **06 OCT. 2021**  
et publication ou notification  
du **06 OCT. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*